

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE

DU 26 novembre 2018

PRÉSENTS :

- M. HIRIGOYEN –Maire de Mouguerre-
- Mme HIRIGOYEN –Adjointe aux affaires scolaires-
- M. CARRERE-GEE –Directeur de l'école-
- Mmes LAYAN, HIRIGOYEN, WYSS, URCELAYETA, DAVANT, COUSTOURRET, HIRIART–Enseignantes
M. FAYOLAS –Enseignant-
- Mme BERARD -Psychologue Scolaire au RASED Nive-Adour
- M. JAMMET –Rééducateur au RASED Nive-Adour-
- Mmes THICOIPE, ELISSALDE, DESRAME, HOLLINGSWORTH, MAYANA, M. DUFOUR -Parents d'élève-

Excusés :

- M. CAPDEPONT, Inspecteur de l'Education Nationale de la Circonscription d'Anglet.
- Mmes DUPUIS, BOUCHET, HERVOUËT, GRAUBY, enseignantes, MM. FONTAN et IRUBETAGOYENA –
Enseignants
- Mme MARTINEZ, MM. CHALVET, MENTA, BONNAN, DELGADO –Parents d'Elèves-

Rappel de l'ordre du jour :

1. Vote du règlement intérieur du Conseil d'Ecole
2. Effectifs 2018-2019 et point sur la rentrée scolaire
3. Présentation du RASED et des intervenants extérieurs
4. Points sur les équipements et travaux en cours et prévus
5. Nouveau PPMS
6. Vote du nouveau règlement intérieur de l'école
7. Projets pédagogiques (Erasmus, classes à PAC, sorties scolaires et classes de découverte prévus)
8. Loto et fête scolaire

1- Vote du règlement intérieur du Conseil d'Ecole (Décret N°90-788 du 06/09/1990, articles 17 et 18) :

Le Conseil d'Ecole se réunit au moins une fois par trimestre ou à la demande du Directeur de l'Ecole, du Maire ou de la moitié des membres titulaires. Le directeur peut faire intervenir toute personne qualifiée pour aborder un point particulier de l'ordre du jour. Le vote a lieu à main levée sauf si un membre souhaite le bulletin secret. Il ne concerne que les membres ayant une voix délibérative.

Le règlement intérieur du Conseil d'Ecole est adopté à l'unanimité (19 voix au total).

2- Effectifs de l'école 2018-2019 à la rentrée de janvier 2019:

A la rentrée scolaire de septembre, 260 enfants sont présents. **6 TPS** se rajouteront au 07/01/2019 ainsi que 2 CE1 et 1 CM1 portant le total à 269 élèves.

Rappel : l'accueil d'élèves TPS n'est pas obligatoire car l'école de Mouguerre Bourg n'est pas située en Zone d'Education Prioritaire. Pour l'Inspection Académique, ce choix relève de la responsabilité de l'école donc ces enfants ne sont pas officiellement comptabilisés dans les effectifs ; aussi pour l'administration, il y aura bien **263 élèves inscrits en Janvier 2019 et non 269**.

Sur l'ensemble des demandes de TPS, seuls les enfants nés en début d'année ont été pris dans l'ordre d'arrivée des demandes à condition de résider sur la commune de Mouguerre.

L'école fera une demande auprès de l'Inspecteur d'Académie de **réouverture d'un demi-poste de français** pour répondre à l'augmentation des effectifs.

1) **Section bilingue** (à mi-temps):

- Classes de **Mme Urcelayeta** : 1 groupe PS/MS (29 élèves) et 1 groupe GS/CP (21 élèves)
- Classes de **Mme Hiriart et M. Irubetagoiena** : CE1/CE2 (15 élèves) et CM1/CM2 (21 élèves)

Total : 86 élèves

Les TPS seront en section unilingue et feront le choix de la section unilingue ou bilingue à partir de la PS.

2) **Section unilingue** :

- Classes de **Mme Dupuis** (3/4 temps) et **M. Fontan** (1/4 temps) : TPS (*à partir de janvier 2019*)/PS/MS/GS unilingues et bilingues à mi-temps (26 élèves) ; TPS/PS/MS unilingues à mi-temps (20 élèves).
- Classe de **Mme Hervouët** : TPS (*à partir de janvier 2019*)/PS/MS/GS unilingues (24 élèves)
- Classe de **Mme Bouchet** : PS/MS bilingues à mi-temps (29 élèves)
- Classes de **Mme Wyss** : PS unilingues/GS bilingues et unilingues à mi-temps (27 élèves) ; PS/GS unilingues à mi-temps (22 élèves)
- Classes de **Mme Layan** : CP unilingues et bilingues à mi-temps (26 élèves) ; CP unilingues à mi-temps (23 élèves).
- Classes de **M. Fayolas** : CP bilingues et CE1 unilingues à mi-temps (24 élèves) ; CE1 unilingues et bilingues à mi-temps (29 élèves).
- Classes de **Mme Davant** : CE2 unilingues à mi-temps (24 élèves) ; CE2 unilingues et bilingues à mi-temps (27 élèves).
- Classe de **Mme Hirigoyen** : CE2 et CM1 unilingues (24 élèves)
- Classe de **Mme Coustouret** : CM1/CM2 bilingues à mi-temps (21 élèves).
- Classe de **M. Carrère-Gée et Mme Coustouret** : CM2 unilingues (29 élèves).

1 enfant de GS bénéficie de l'accompagnement d'une Auxiliaire de Vie Scolaire.

En juin 2019 : 40 départs (les CM2 rentrent en 6e) + d'éventuels déménagements à compenser. Pour l'année scolaire 2018-2019, l'école a reçu 51 inscriptions.

3- Le RASED Nive-Adour et les intervenants extérieurs :

RASED Nive-Adour :

Le RASED signifie **Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficultés** ; il doit couvrir tout le territoire du secteur du collège Aturri (Lahonce, Urcoit, Villefranque, St-Pierre d'Irube, Mouguerre) et la commune d'Urt. Le but est de proposer des activités décrochées, de détour, comme le jeu où l'enfant sera en réussite et les transférer ensuite aux apprentissages. L'an passé, 24 élèves de l'école ont été pris en charge.

Les difficultés sont d'ordre scolaire ou psychique ; bien que l'apprentissage soit adapté, si cela n'est pas suffisant on peut solliciter le RASED pour remédier à ces difficultés en remplissant un formulaire de demande d'aide.

Les interventions de **M. Jammet** sont à dominante rééducative pour les enfants qui s'adaptent mal aux exigences scolaires (ex manque de maturité, de confiance, peur de l'échec...). Le but est de restaurer le rapport entre les contenus de l'école et l'attitude de l'enfant. Il intervient dans tous les cas à la demande de l'enseignant et/ou des familles. Les membres du RASED font une analyse en synthèse suite à la présentation des cas par les enseignants et peuvent venir en observation pendant la classe afin d'analyser le comportement de l'enfant pour décider d'un suivi ou non.

Mme Bérard, psychologue scolaire travaille à la demande des familles ; l'accord des parents est nécessaire et reste un préalable à toute intervention. Elle intervient aussi sur les propositions d'orientation en SEGPA ou dans un dossier de situation de handicap chez l'enfant. Son champ d'action concerne surtout des souffrances psychiques de l'enfant alors que pour M. Jammet, il s'agit de difficultés d'apprentissage auxquelles sont confrontés les enfants.

Le nombre de sollicitations du RASED est plutôt stable à Mouguerre : l'an passé, 24 élèves de l'école ont été pris en charge.

Le test psychométrique WISC doit être renouvelé car il devient obsolète. M. le Maire sollicitera les autres communes du secteur pour négocier un cofinancement (le test coûte environ 1500 euros HT).

Intervenants extérieurs :

- **Fanny LEHMANN**, de l'association des Centres Musicaux Ruraux intervient auprès de toutes les classes lors de séances de 30 à 45 minutes. Cette année, un projet de création de 2 contes musicaux (Cycle 2 et Cycle 3) sera élaboré et présenté lors de la fête scolaire du 28 juin prochain.
- **Pierre PHILIPPE**, éducateur sportif, intervient du CP au CM2 sur des créneaux de 45 minutes. Les projets sportifs sont menés en concertation avec les enseignants et sont modifiés chaque trimestre. Une interrogation perdure sur la pérennité du poste. Une décision sera prise prochainement par la Communauté de Communes Pays-Basque. Comme chaque année, l'école a également candidaté sur un créneau « voile » pour le 3^{ème} trimestre au Club Nautique de Lahonce.

4- Points sur les équipements et travaux en cours et prévus:

Durant l'été et les vacances de Toussaint des travaux et des réparations ont été effectués par la Mairie : remplacements de portes d'accès extérieur et des portes de couloir pour respecter les normes PMR, création d'un sol antidérapant extérieur pour accéder à l'Accueil Périscolaire, mise en place de vidéoprojecteurs...

Des devis ont été demandés pour installer un grand filet derrière les buts du terrain de foot afin d'éviter que les ballons sortent de l'aire de jeu (demande des élèves en Conseil de Délégués).

Une vigilance sera également portée au grillage rigide et aux palissades en bois qui bordent la cour de récréation.

5- Nouveau PPMS:

Le PPMS est le Plan Particulier de Mise en Sureté ; c'est un document à remplir chaque année pour présenter le dispositif en cas d'alerte.

Auparavant seul un PPMS existait (pollution, tempête, inondation...); aujourd'hui en raison du contexte d'attentats, un 2e document est à remplir pour cibler le danger intrusion/attentat. Ce document obligatoire pour toutes les écoles est établi en partenariat avec les services de secours et la municipalité.

Le 22 novembre 2018, un exercice « intrusion-attentat » a été organisé lors duquel les enfants devaient rester confinés et cachés sans faire de bruit. Cet exercice doit être répété une 2e fois dans l'année; on s'aperçoit que les enfants jouent le jeu avec une mise en scène très vraie. Il reste à acquérir une culture de la gestion des risques.

La Mairie a procédé à l'installation de **11 « boitiers sirène »** utilisant la technologie radio et répartis dans les 3 bâtiments permettant de déclencher l'alarme soit par pression ou grâce à une télécommande (3 sont à disposition). La sirène est distincte de celle de l'alarme incendie.

Les accès extérieurs des 3 bâtiments de l'école restent fermés en journée...même si le risque zéro n'existe pas !

6- Nouveau règlement intérieur :

L'Inspecteur a souhaité que les règlements intérieurs des écoles de la circonscription soient harmonisés et a organisé un groupe de travail pour y réfléchir. Ces règlements sont basés sur le règlement type départemental. **Un livret de 12 pages** a été élaboré et sera soumis à discussion aux représentants des Parents élus au Conseil d'Ecole. Il sera ensuite voté au 2nd Conseil d'Ecole et distribué aux familles pour signature valant engagement à le respecter, dans une perspective de coéducation. Ce règlement s'adresse à l'ensemble des usagers de l'école : parents, enseignants, élèves, intervenants...

Il sera donc en vigueur à l'issue du vote du Conseil d'Ecole prévu le lundi 04 mars 2019.

7- Projets pédagogiques, sorties pédagogiques et classes de découverte prévus :

Projet ANETO :

Tous les CP des écoles publiques de Mouguerre (près de 700 élèves) participent au projet ANETO : il s'agit d'un projet transfrontalier (Pyrénées-Atlantiques et Navarre) visant à la prévention de l'obésité infantile. Des tests seront mis en place dès le mois de décembre (tests physiques, mesures de la taille, du poids, des plis cutanés...) Tous ces résultats sont confidentiels. Une seconde journée de test aura lieu en mai 2019. L'école s'engage à la pratique de 2 sports et de jeux de cour hebdomadaires (athlétisme, vélo, corde à sauter,...). En classe, on travaillera sur les bonnes habitudes alimentaires à partir d'un petit album et un agenda sera remis en fin de programme.

Des résultats sont déjà ressentis : les enfants jouent beaucoup plus dans la cour. Pierre Philippe, éducateur sportif, est également associé à ce projet lors de ses interventions sportives. Les écoles sont également dotées de matériel pédagogique (Ballons, cordes à sauter, javelots Vortex...)

Piscine : les élèves de **CP**, de **CE1** et de **CE2** bénéficieront **de 11 à 12 séances** :

Du 10/09 au 14/12 : **CE2** (le mardi matin, 12 séances)

Du 17/12 au 21/12 et du 07/01 au 29/03 : **CE1** (le mardi matin, 11 séances)

Du 17/12 au 21/12 et du 07/01 au 29/03 : **CP** (le jeudi matin, 11 séances)

Projet ERASMUS + « Share'itage » :

Ce projet européen d'échanges scolaires avait été validé et financé en Août dernier autour du thème de « la découverte et du partage du patrimoine culturel européen et des traditions festives et populaires ». **Les 3 écoles partenaires** (Syracuse en Sicile, Baie-Mahault en Guadeloupe et Fuerteventura aux Canaries) accueilleront **des élèves de CM1**, répartis sur les 3 mobilités en janvier, mai et octobre 2019. En mai 2020, notre école recevra à son tour les élèves de ces 3 établissements.

Après la visite très appréciée des enseignants partenaires fin septembre, tous les élèves de l'école ont participé aux « **Erasmusdays** » lors de la journée du 12 octobre dernier lors de laquelle plusieurs activités liées à la découverte du patrimoine européen ont été mises en place : cuisine traditionnelle en Maternelle, lecture de contes mythologiques, confection de drapeaux, découverte de la lutte canarienne en Cycle 3...

Durant 15 jours, les élèves ont également participé au « **concours de logos** » : création, sélection, diffusion et vote final pour désigner le logo qui sera utilisé durant l'ensemble du projet. C'est un élève de l'école de Syracuse qui a remporté ce concours. Bravo à lui... !!! Une remise de prix en direct par visioconférence sera organisée le 30 novembre. Chaque enfant finaliste dans les 4 établissements a également reçu un diplôme.

2 halls d'exposition permanentes ont été installés à l'entrée de la maternelle et de l'élémentaire.

Nous remercions la Mairie pour avoir mis en place une régie municipale afin de gérer les fonds européens versés et pour le partenariat établi avec le pôle financier communal.

Classes à Projets Culturels :

Les 4 classes de Maternelle et la classe de CP bilingues bénéficieront d'une intervenante en « **danse** » durant 8 séances (30 minutes à 1 heure suivant l'âge des enfants). Son intervention permettra aussi aux enseignants de pouvoir monter un petit spectacle présenté lors de la soirée LOTO du 30 mars 2019.

Un financement a été demandé auprès de la DRAC et de l'Inspection Académique : son principe en a été accepté et validé, nous attendons de connaître le montant exact.

Séjour scolaire à Madrid des CM2 :

Du 29 avril au 03 mai, les élèves de CM2 de l'École du Bourg et de l'École du Port (48 élèves + 6 adultes) effectueront un séjour de fin de scolarité primaire à Madrid (les CM2 de l'école Elizaberry avaient déjà planifié un autre court séjour). Une réunion d'information aura lieu le **03 décembre** à 18h30 pour l'ensemble des parents concernés. Une partie du financement sera demandée aux familles, le complément proviendra d'une partie de la dotation communale versée au titre des « sorties pédagogiques » ainsi que d'une partie de la subvention de l'Association des Parents d'Elèves APE (voir ci-dessous). En outre, des partenariats privés et des ventes de gâteaux pourront également compléter le financement de ce séjour. Un courrier sera adressé à l'ensemble des familles de l'école en ce sens.

8- LOTO et fête scolaire :

- Le traditionnel **LOTO** organisé par l'Association des Parents d'Elèves APE aura lieu le **samedi 30 mars 2019**. En première partie, les élèves de Cycles 2 et 3 interpréteront quelques chants et les élèves de Cycle 1 et CP feront un petit spectacle de danse.
- **La fête scolaire** aura lieu le **vendredi 28 juin**. A cette occasion, les élèves de Cycles 2 et Cycles 3 présenteront 2 contes musicaux en partenariat avec l'intervenante de musique Fanny Lehmann. Les élèves de Maternelle chanteront quelques chants. Les modalités festives seront déterminées ultérieurement (apéritif, repas, kermesse éventuelle...)

RAPPEL sur le financement des projets et des sorties pédagogiques :

Toutes les sorties sont financées par les subventions communales : 56 euros par enfant pour les sorties pédagogiques et 59 euros par enfant pour le matériel et les fournitures scolaires. S'ajoute la possibilité d'utiliser les bus communaux pour les déplacements voire des bus privés en cas de non disponibilité intégralement financés par la Municipalité.

L'Association des Parents d'Elèves APE participe également aux financements grâce à l'argent récolté au cours des différentes manifestations pendant l'année (9000 € versés à l'école cette année !!).

Qu'ils en soient tous vivement remerciés !

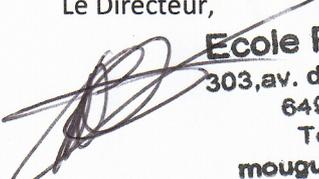
- Quelques dates à noter :

- **Loto-Spectacle de l'École : samedi 30 mars 2018 (à partir de 16h00)**
- **2^{ème} Conseil d'École : lundi 04 mars 2018 de 18h30 à 20h30**
- **3^{ème} Conseil d'École : lundi 1^{er} juillet de 18h30 à 20h30**
- **Fête scolaire : vendredi 28 juin après la classe**

N'ayant plus aucune question, la séance est levée à 20h45.

Le Directeur,

Les secrétaires de séance,


Ecole Publique du Bourg
303, av. de la Croix de Mouguerre
64990 MOUGUERRE
Tél. 05 59 31 83 86
mouguerrebourog@gmail.com
Laurent CARRERE-GEE



Sylvie WYSS – Patricia MAYANA